

## La FFMC a écrit à Nicolas Hulot

### Pour la libre circulation des deux-roues motorisés dans les zones à circulation restreinte.

Le 1<sup>er</sup> juillet prochain, la non présentation de la vignette Crit'Air sur les véhicules déclarés autorisés pour pénétrer dans les zones à circulation restreinte (ZCR) constituera une infraction passible d'une contravention d'un montant de 68 €. Quant aux véhicules dont la date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation est antérieure à juin 1999 pour les deux-roues motorisés et 1997 pour les automobiles, ils ne sont arbitrairement pas admissibles à cette forme d'octroi des temps modernes, définitivement classés parmi les interdits de séjour dans les grandes villes qui se repeignent en vert au motif de lutter contre les particules qui nous empoisonnent l'atmosphère.

La Fédération française des motards en colère conteste cette exclusion, notamment concernant les 2RM car...

- aucun d'eux ne roule au gasoil
- ils fluidifient le trafic des véhicules en agglomération
- leur faible poids n'abime pas les chaussées
- leur faible encombrement est un atout dans le trafic et en stationnement
- leur rapport taux d'occupation/poids est très supérieur à celui d'une auto moyenne avec une personne à bord

De plus, si les estimations avancées chiffrent le nombre de 2RM anciens à 10% du parc 2RM (selon l'Ademe) et que ce parc 2RM est considéré par les pouvoirs publics comme représentant 2% du parc général des véhicules en circulation, voilà une restriction qui ne va pas changer grand-chose quant à la qualité de l'air que nous respirons.

Il faut également considérer qu'un 2RM (quel que soit son âge), ce n'est pas une moto de plus dans la circulation, c'est une voiture de moins dans le trafic ou un usager en moins dans des transports en commun largement saturés aux heures de pointe. Autrement dit, la moto n'est pas une pollution, c'est une partie de la solution quant aux problèmes de pollution liés au trafic des véhicules à moteur et aux embouteillages.

La FFMC a demandé une audience au ministre de l'Ecologie, Nicolas Hulot, pour lui demander de reconsidérer l'interdiction de circulation des motos dans le dispositif des ZCR que nous considérons inadapté, injuste et antisocial.

Nous n'avons pour l'instant pas reçu de réponse au courrier que nous lui avons adressé le 24 mai dernier.

Contacts presse :

Didier RENOUX, chargé de communication FFMC : 01.48.18.12.15 – [communication@ffmc.asso.fr](mailto:communication@ffmc.asso.fr)

Marc BERTRAND, Chargé de mission sécurité routière FFMC : 01.48.18.12.18 – [cmsr@ffmc.asso.fr](mailto:cmsr@ffmc.asso.fr)

Fabien Delrot, coordinateur adjoint de la FFMC nationale : 06.31.57.79.58